Image not found or type unknown

Solde de tout compte versé en plusieurs fois arnaque?

Par **Madcorsican**, le **30/04/2013** à **23:34**

Bonjour, mon préavis se termine aujourd'hui 30 mars et je dois rencontrer mon employeur jeudi 2 mai afin qu'ils me remettent les papiers relatifs a mon licenciement économique.
Il semblerait que mon employeur ne veuille pas me payer le solde de tous comptes d'un coup et me propose de me payer une partie (1/3) jeudi et une partie la semaine prochaine. Mais je n'ai pas confiance, et j'ai bien peur de ne jamais voir le reste de l'argent du.

Que puis je faire pour le protéger ? La somme est d'un peu plus de 3000 euros...

Je suis assez inquiet...

Merci d'avance.

Cordialement

Par **P.M.**, le **01/05/2013** à **09:36**

Bonjour,
Je pense que vous vouliez parler du 30 avril...
Si c'est sous un délai aussi bref, cela pourrait s'admettre même si vous n'êtes pas un organisme de crédit mais je vous conseillerais de ne pas signer le reçu pour solde de tout compte et même aussi s'il est dénonça ble dans les 6 mois et que c'est à l'employeur de prouver qu'il s'en est acquitté...
Vous pourriez essayer aussi d'obtenir les deux chèques, un pour le versement immédiat et l'autre à remettre à la date prévue...

Par **Madcorsican**, le **01/05/2013** à **10:05**

Bonjour et merci pour vos conseils, oui c'est bien le 30 avril...
Je vais surement demander 2 chèques, s'il compte me payer il ne devrait pas y avoir d’inconvénients...

Bonne journée

Bien cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés